

BARÈME DE COMMISSIONS (TTC) 2020-2021

Pour les transactions à la charge des acquéreurs

Le barème pour Paris et les grandes villes est fixé à 3% en mandat exclusif et 3,5% en mandat simple.

Petites et moyennes villes	
Barème spécifique	
De 0€ à 60 000€	Forfait 4 500€
De 60 000€ à 103 000€	Forfait 6 000€
De 103 001€ à 200 000€	Mandat exclusif : 4,9%
	Mandat simple : 5,7%
De 200 001€ à 300 000€	5,00%
À partir de 300 001€	4,00%

REMARQUE : MONTANT DE COMMISSION MINIMUM et INCOMPRESSIBLE : Quelle que soit l'option choisie et la durée de commercialisation, la commission perçue par EA Immobilier ne pourra être inférieure à 4500 € forfaitaire.